

## Aide à la location d'un camping-car, Van aménagé



Cette aide est attribuée à l'adhérent pour la location d'un camping-car par l'adhérent **entre le 6 juillet et le 31 août 2024**.

L'aide n'est pas cumulable avec l'aide à la location haute-saison sur les campings et résidences de l'offre "Locations été : Haute/basse saison".

Une seule aide par an.

La prise en charge par l'APCD 15 n'est effective que sur présentation d'une *facture détaillée et acquittée* contenant les éléments suivants :

- Dates de location
- Nom et prénom *de l'adhérent*
- En-tête et coordonnées du prestataire N° SIRET
- Prix payé

**Les demandes doivent être déposées au bureau de l'APCD 15 avant le 31 décembre 2024. Tout cas litigieux sera étudié par le conseil d'administration.**

### ▪ MONTANT DE L'AIDE

Si l'avis d'imposition n'est pas fourni, le QF au-delà de 2266€ sera appliqué par défaut.

Quotient Familial 2024	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	Q.F. au delà de 2266 €
	0 à 882 €	882,01 à 1282 €	1282,01 à 1743 €	1743,01 à 2266 €	
Prix de la location	-50%	-40%	-30%	-20%	-10%
Aide maximum accordée	500 €	400 €	300 €	200 €	100 €

Revenu Fiscal de Référence (avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022) : 12 : nombre de personnes au foyer (conjoint et enfants de moins de 25 ans).

